

Fiche de données de sécurité

Préparé: 06-12-2018

Version: 1.2

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit: CREME BISTRO ACIER / BISTRO SPRAY POLISH

Code produit: 6868, 6878F

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées: Nettoyage des surfaces en acier inoxydable et aluminium.

Utilisation déconseillée: Utiliser uniquement dans les conditions décrites ci-dessus, toute autre utilisation doit avoir lieu en concertation avec le fournisseur.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:

Sterling Polish Company A/S

Nybrovej 95

DK-2820 Gentofte

Tlf.: +45 45 87 70 44

www.sterlingpolish.dk

Contact et mail:

Hans Rasmussen, hgr@sterlingpolish.dk

Service responsable:

mediator A/S, Centervej 2, DK - 6000 Kolding. Consultant: DH

1.4. Numéro d'appel d'urgence

I.N.R.S.:+33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

CLP (1272/2008): Flam. Liq. 3;H226, Asp. Tox. 1;H304, Skin Irrit. 2;H315, Eye Dam. 1;H318, STOT RE 1;H372, Aquatic Chronic 2;H411, EUH066.

Veillez vous reporter au rubrique 16 pour obtenir le texte complet sur les phrases H.

2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement:

Danger

Conformément au règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Liquide et vapeurs inflammables. (H226)

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. (H304)

Provoque une irritation cutanée. (H315)

Provoque des lésions oculaires graves. (H318)

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (H372)

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. (H411)

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. (EUH066)

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. (P101)

Tenir hors de portée des enfants. (P102)

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. (P210)

Éviter le rejet dans l'environnement. (P273)

Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. (P280)

EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. NE PAS faire vomir. (P301+P310+P331)

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON / un médecin. (P305+P351+P338+P310)

Consulter un médecin en cas de malaise. (P314)

Éliminer le contenu/récipient dans conformément aux exigences des autorités locales. (P501)

2.3. Autres dangers

Le produit contient des solvants organiques. Une exposition répétée aux solvants organiques peut causer des dommages au système nerveux central et aux organes internes comme le foie et les reins.

Autres remarques:

-

Autre:

-

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1./3.2. Substances/Mélanges

Substances	No.-Index/ No.-REACH- Reg	No.-CAS/ CE	Classification-CLP	w/w %	Note
Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré (<0,1% benzene)	649-330-00-2 / -	64742-82-1/ 265-185-4	Flam. Liq. 3;H226, Asp. Tox. 1;H304, STOT RE 1;H372, Aquatic Chronic 2;H411	10-30	1
Hydrocarbures, C7, n-alcane, isoalcanes, cycliques (<0,1% benzene)	- / -	-/ 927-510-4	Flam. Liq. 2;H225, Asp. Tox. 1;H304, Skin Irrit. 2;H315, STOT SE 3;H336, Aquatic Chronic 2;H411	10-15	1
Alcools, C12-18 (même numéro), éthoxylé (7EO)	- / -	68213-23-0/ 500-201-8	Acute Tox. 4;H302, Eye Dam. 1;H318, Aquatic Aqute 1;H400, Aquatic Chronic 1;H410 – M=1	1-5	-
Alcools, C9-11 éthoxylés, (> 15 à 20 EO)	- / -	68439-46-3/ 614-482-0	Acute Tox. 4;H302, Eye Dam. 1;H318	1-5	-
Cyclohexane	601-017-00-1 / -	110-82-7/ 203-806-2	Flam. Liq. 2;H225, Asp. Tox. 1;H304, Skin Irrit. 2;H315, STOT SE 3;H336, Aquatic Acute 1;H400, Aquatic Chronic 1;H410 – M=1	> 0,1	1

1 = La substance est un solvant organique.

Veillez vous reporter au rubrique 16 pour obtenir le texte complet sur les phrases H.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

En cas d'inhalation: Sortir à l'air frais. Placer l'accidenté sous surveillance. Consulter un médecin en cas de malaise.

En cas d'ingestion: Rincer soigneusement la bouche et boire 1 à 2 verres d'eau à petites gorgées. Ne pas provoquer de vomissement. En cas de vomissements, maintenir la tête vers le bas de façon à éviter toute pénétration du contenu gastrique dans les poumons. Consulter immédiatement un médecin.

En cas de contact avec la peau: Retirer immédiatement les vêtements souillés. Laver soigneusement et longuement la peau avec de l'eau. Consulter un médecin en cas de malaise.

En cas de contact avec les yeux: Bien ouvrir l'oeil, retirer d'éventuelles les lentilles de contact, rincer immédiatement à l'eau (de préférence avec un rince-oeil) puis contacter un médecin sans tarder. Poursuivre le rinçage jusqu'à l'arrivée du médecin.

Conseils généraux: En cas de visite chez un médecin, présenter cette fiche de données de sécurité ou l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut provoquer une pneumonie chimique en cas d'ingestion ou de vomissement. Des symptômes de pneumonie chimique peuvent apparaître après quelques heures. Les personnes ayant avalé le produit doivent donc être gardées sous observation médicale pendant au moins 48 heures.

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Effets irritants: Le produit contient des substances qui sont des irritants locaux en cas de contact avec la peau/ les yeux ou en cas d'inhalation. Il peut résulter du contact avec des produits irritants localement, que la zone de contact soit plus exposée à l'absorption de produits nocifs tels que par exemple les allergènes. Provoque des lésions oculaires graves.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucun traitement particulier et immédiat n'est nécessaire.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Eteindre l'incendie avec de la poudre, de la mousse, de la neige carbonique ou un brouillard d'eau. Ne pas utiliser de jet d'eau car cela risque de propager l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Liquide et vapeurs inflammables. Eviter l'inhalation des vapeurs et fumées – aller à l'air frais. Des fumées dangereuses se forment en cas d'incendie. En cas d'incendie, le produit dégage une fumée dense et noire. L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé.

5.3. Conseils aux pompiers

Faire détruire l'eau contaminée qui a servi à éteindre l'incendie. Les pompiers doivent utiliser l'équipement de sécurité approprié.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Conseil pour les secouristes: Equipement de protection, voir rubrique 8. Rester contre le vent / se tenir à distance de la source. Evitez toute électricité statique. Eviter d'inhaler et tout contact avec la peau ou les yeux.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter de laisser le produit pénétrer dans les égouts et/ou dans les eaux de surface - voir rubrique 12. Informer les autorités si le produit a pollué le sol, contaminé l'environnement aquatique ou pénétré dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Bloquer la progression des déperditions et les absorber à l'aide de sable ou de tout autre matériau absorbant ininflammable, puis transporter ces déperditions dans des récipients à déchets appropriés. Pour l'élimination, voir rubrique 13.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir ci-dessus.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se reporter au rubrique 8 pour prendre connaissance des consignes d'utilisation et des mesures individuelles de protection. Interdit de fumer ou d'entretenir une flamme nue. Le produit doit être utilisé dans des locaux bien ventilés. Un accès à l'eau courante et un équipement pour le lavage des yeux doit être prévu.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Il est conseillé de conserver le produit en sécurité, hors de portée des enfants et à distance des denrées alimentaires, de la nourriture pour animaux, des médicaments, etc. Conserver dans l'emballage original étroitement fermé. Doit être stocké dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Eviter l'exposition directe à la lumière du soleil.

Stockage ignifuge. Les liquides inflammables doivent être entreposés suivant la réglementation locale en vigueur en matière de stockage des produits inflammables.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir utilisation rubrique 1.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limite d'exposition UE (INRS ED 984):

Composants	Paramètres de contrôle (VME)	Paramètres de contrôle (VLCT)	Remarques
Cyclohexane	200 ppm – 700 mg/m ³	375 ppm – 1300 mg/m ³	-

Valeur de la DNEL/PNEC:

DNEL – Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré:

Travailleurs

Inhalation - Chroniques Systémiques	1300 mg/m ³
Inhalation - Chroniques Locaux	840 mg/m ³
Inhalation - Aigus Locaux	1100 mg/m ³

Consommateurs

Inhalation - Chroniques Systémiques	1200 mg/m ³
Inhalation - Chroniques Locaux	180 mg/m ³
Inhalation - Aigus Locaux	640 mg/m ³

DNEL - Alcools, C12-18 (même numéro), éthoxylé (7EO):

Travailleurs

Inhalation - Chroniques Systémiques	294 mg/m ³
Cutanée - Chroniques Systémiques	2080 mg/kg bw/day

Consommateurs

Inhalation - Chroniques Systémiques	87 mg/m ³
Cutanée - Chroniques Systémiques	1250 mg/kg bw/day
Orale - Chroniques Systémiques	25 mg/kg bw/day

DNEL - Alcools, C9-11 éthoxylés, (> 15 à 20 EO):

Travailleurs

Inhalation - Chroniques Systémiques	294 mg/m ³
Cutanée - Chroniques Systémiques	2080 mg/kg bw/day

Consommateurs

Inhalation - Chroniques Systémiques	87 mg/m ³
Cutanée - Chroniques Systémiques	1250 mg/kg bw/day
Orale - Chroniques Systémiques	25 mg/kg bw/day

DNEL – Cyclohexane:

Travailleurs

Inhalation - Chroniques Systémiques	700 mg/m ³
Inhalation - Aigus Systémiques	1400 mg/m ³
Inhalation - Chroniques Locaux	700 mg/m ³
Inhalation - Aigus Locaux	1400 mg/m ³
Cutanée - Chroniques Systémiques	4.16 mg/kg bw/day
Cutanée - Aigus Systémiques	2016 mg/kg bw/day

Consommateurs

Inhalation - Chroniques Systémiques	206 mg/m ³
Inhalation - Aigus Systémiques	412 mg/m ³
Inhalation - Chroniques Locaux	206 mg/m ³
Inhalation - Aigus Locaux	412 mg/m ³
Cutanée - Chroniques Systémiques	1186 mg/kg bw/day
Orale - Chroniques Systémiques	59.4 mg/kg bw/day

PNEC - Alcools, C12-18 (même numéro), éthoxylé (7EO):

Eau douce	0.048 mg/L
Intermittent releases (Eau douce)	0.004 mg/L
Eau de mer	0.048 mg/L
Sol	1 mg/kg soil dw

PNEC - Alcools, C9-11 éthoxylés, (> 15 à 20 EO):

Eau douce	0.104 mg/L
Intermittent releases (Eau douce)	0.014 mg/L
Eau de mer	0.104 mg/L
Sol	1 mg/kg soil dw

PNEC – Cyclohexane:

Eau douce	0.207 mg/L
Intermittent releases (Eau douce)	0.207 mg/L
Eau de mer	0.207 mg/L
Sol	3.38 mg/kg soil dw

8.2. Contrôles de l'exposition

Donnée non disponible.

Contrôles techniques appropriés

Se laver les mains avant de faire une pause ou d'aller aux toilettes et à la fin des travaux. Porter l'équipement de protection individuelle précisé ci-dessous. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Équipement de protection individuelle:



Protection respiratoire:	En cas de ventilation insuffisante, utiliser un masque respiratoire avec filtre A2 (EN 140).
Protection des mains:	Utiliser des gants de protection de type caoutchouc nitril (EN 374). Durée de pénétration: N/A. Changer de gants souvent.
Protection des yeux/du visage:	Utiliser des lunettes de protection ou un masque visière pour le visage (EN 166).
Protection de la peau	Non exigé.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Assurez vous, lorsque vous utilisez le produit, qu'un matériau de barrage est disponible à proximité immédiate. Utilisez, dans la mesure du possible, un plateau de préhension pour collecter les déversements pendant le travail.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect:	Liquide
Odeur:	-
Seuil olfactif:	
pH:	-
Point de fusion/point de congélation (°C):	-
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition (°C):	-
Point d'éclair (°C):	27,5
Taux d'évaporation:	-
Inflammabilité (solide, gaz):	-
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité (vol-%):	-
Pression de vapeur (Pa):	-
Densité de vapeur:	-
Densité relative:	-
Solubilité(s):	Non soluble dans l'eau
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	-
Température d'auto-inflammabilité (°C):	-
Température de décomposition (°C):	-
Viscosité:	-
Propriétés explosives:	-
Propriétés comburantes:	-

9.2. Autres informations

Température d'inflammation:	-
Liposolubilité:	-

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

N'est pas réactif.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est inerte s'il est utilisé conformément aux instructions du fournisseur. Combustible à des températures supérieures au point d'éclair.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun risque de réaction dangereuse.

10.4. Conditions à éviter

Eviter toute augmentation de température ainsi qu'un contact avec des sources d'inflammation.

10.5. Matières incompatibles

Aucun effet connu.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun, si le stockage est fait conformément aux recommandations.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë: Sur la base des données disponibles, la classification n'est pas respectée.

Composant	Voie d'exposition	Espèce	Test	Résultat
Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré	Oral	Rat	LD50	> 5000 mg/kg bw
Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré	Inhalation	Rat	LC50/ 4 Heures	> 5610 mg/m ³ air
Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré	Dermique	Lapin	LD50	> 2000 mg/kg bw
Alcools, C9-11 éthoxylés, (> 15 à 20 EO)	Oral	Rat	LD50	3488 mg/kg bw
Alcools, C9-11 éthoxylés, (> 15 à 20 EO)	Inhalation	Rat	LC50/ 6 Heures	> 100 mg/m ³ air
Alcools, C9-11 éthoxylés, (> 15 à 20 EO)	Dermique	Lapin	LD50	2000 mg/kg bw
Cyclohexane	Oral	Rat	LD50	> 5000 mg/kg bw
Cyclohexane	Inhalation	Rat	LC50/ 4 Heures	> 32880 mg/m ³ air
Cyclohexane	Dermique	Lapin	LD50	> 2000 mg/kg bw

Corrosion cutanée/irritation cutanée: Irritant pour la peau. Peut entraîner des rougeurs. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée: Sur la base des données disponibles, la classification n'est pas respectée.

Mutagenicité sur les cellules germinales: Sur la base des données disponibles, la classification n'est pas respectée.

Cancérogénicité: Sur la base des données disponibles, la classification n'est pas respectée.

Toxicité pour la reproduction: Sur la base des données disponibles, la classification n'est pas respectée.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique: Le produit libère des vapeurs qui peuvent provoquer léthargie et vertige. De grandes concentrations de vapeurs peuvent provoquer maux de tête et intoxication.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée: Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Une inhalation des vapeurs répétée et de longue durée peut causer des lésions au niveau du système nerveux central.

Danger par aspiration: Peut provoquer une pneumonie chimique en cas d'ingestion ou de vomissement.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Composant	La durée du test	Espèce	Test	Résultat
Alcools, C12-18 (même numéro), éthoxylé (7EO)	96 Heures	Poisson	LC50	1.2 mg/L
Alcools, C12-18 (même numéro), éthoxylé (7EO)	48 Heures	Daphnie	EC50	2.7 mg/L
Alcools, C9-11 éthoxylés, (> 15 à 20 EO)	96 Heures	Poisson	LC50	5 - 7 mg/L
Alcools, C9-11 éthoxylés, (> 15 à 20 EO)	48 Heures	Daphnie	EC50	2.5 mg/L
Alcools, C9-11 éthoxylés, (> 15 à 20 EO)	96 Heures	Algues	EC50	1.4 mg/L
Cyclohexane	96 Heures	Poisson	LC50	4.53 mg/L
Cyclohexane	48 Heures	Daphnie	EC50	0.9 mg/L
Cyclohexane	72 Heures	Algues	EC50	3.428 mg/L

12.2. Persistance et dégradabilité

Composant	Le potentiel de dégradation des eaux résiduelles.	Test	Résultat
Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré	Oui	OECD Guideline 301 F	28 jours: 77,05 %
Alcools, C12-18 (même numéro), éthoxylé (7EO)	Oui	OECD Guideline 301 F	28 jours: 95 %
Cyclohexane	Oui	OECD Guideline 301 F	28 jours: 77 %

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Composant	Potentiel de bioaccumulation	LogPow	BCF
Alcools, C9-11 éthoxylés, (> 15 à 20 EO)	Oui	3.74	-
Cyclohexane	Oui	3.44	-

12.4. Mobilité dans le sol

Aucun effet connu.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cyclohexane est une substance PBT.

12.6. Autres effets néfastes

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Éliminer le produit conformément aux réglementations locales et nationales en vigueur pour le traitement des déchets. Résidus et déchets doivent être collectés dans des récipients fermés étanches et remis au centre municipal de réception pour les déchets dangereux.

Code-EAK

20 01 29

15 02 02

Marquage spécifique:

-

Emballages contaminés

Eliminer comme produit non utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Le produit n'est couvert par la réglementation sur le transport de marchandises dangereuses.

14.1 -14.4.

ADR

Numéro ONU	Nom d'expédition des Nations unies	Classe(s) de danger pour le transport	Groupe d'emballage
1993	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré, Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques)	3	III

IMDG

UN number	UN proper shipping name	Transport hazard class(es)	Packing group
1993	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (Naphtha (petroleum), hydrodesulfurized heavy, Naphtha (petroleum), hydrodesulfurized light)	3	III

14.5. Dangers pour l'environnement

Si la quantité transportée excède 5 kilogrammes ou litres, l'étiquette de produit dangereux pour l'environnement doit être apposée.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

-

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Sans rapport.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

-

Restrictions professionnelles:

-

Autres remarques:

Déclaration Conformément au Règlement (CE) No. 648/2004:

30% et plus hydrocarbures aliphatiques, moins de 5% agents de surface non ioniques.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Sans.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Information supplémentaire:

Règlement (CE) n o 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).

Règlement (CE) n o 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n o 1907/2006 (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE).

Text complet des Phrases-H citées dans les rubriques 2 et 3:

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 - Liquide et vapeurs inflammables.

H302 - Nocif en cas d'ingestion.

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 - Provoque une irritation cutanée.

H318 - Provoque des lésions oculaires graves.

H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H372 - Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H400 – Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 – Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Klassificering i henhold til forordning (EF) nr. 1272/2008:	
Flam. Liq. 3;H226	D'après les données d'essais
Asp. Tox. 1;H304	Méthode de calcul
Skin Irrit. 2;H315	Méthode de calcul
Eye Dam. 1;H318	Méthode de calcul
STOT RE 1;H372	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 2;H411	Méthode de calcul
EUH066	Méthode de calcul

Abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité:

REACH: REACH Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals. [Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques].

CLP: Classification Labelling Packaging Regulation (Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage). Règlement (CE) n° 1272/2008.

N° CAS.: Numéro du Chemical Abstract Service.

Numéro CE.: Numéro EINECS et ELINCS (voir également EINECS et ELINCS).

DNEL: Dose dérivée sans effet.

PNEC: Concentration(s) prédite(s) sans effet.

STOT: Toxicité spécifique pour certains organes cibles.

DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane).

CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).

EC50: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.

PBT: Persistant, bioaccumulable et toxique.

vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.

Conformément au règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Autre:

-

Changements ont été apportés dans les points suivants:

1-16.

Cette fiche annule et remplace la version:

1.1 (26-10-2017).
